

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES ET D'ACTUALITÉS CANTONALES

é d i t o

Mes chers Concitoyens et Administrés,

Comme tous les ans ce trimestre marque la rentrée et la fin de la période de congés pour la grande majorité des Armentiétois. Rentrée scolaire évidemment où chacun d'entre vous a pu remarquer l'ouverture d'une 5^e classe. Ouverture conditionnelle dont nous fûmes informés très tardivement et c'est donc dans l'urgence que les travaux de rénovation, nécessaires pour que cette classe soit à la hauteur des attentes tant des enseignants que des élèves et de leurs parents, purent être terminés seulement quelques jours avant la rentrée scolaire.

Rentrée politique également où le travail de vos élus a repris dans les commissions de l'Intercommunalité afin d'y promouvoir votre commune et ses besoins. Mary Bichbich remplacera Sandrine Pragnon, démissionnaire de son poste de déléguée communautaire, après son élection par vote à bulletin secret lors de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre dernier.

Rentrée du monde associatif également, avec nos associations - très actives pour certaines - qui vont pouvoir profiter dans quelques semaines du bâtiment rénové avec une nouvelle distribution des pièces au rez-de-chaussée (l'étage fera l'objet d'une autre tranche de travaux pour des raisons budgétaires) et un confort que chacun pourra apprécier dans le plaisir de se retrouver ensemble.

Et, déjà, regardant plus avant, il faut prévoir l'organisation des cérémonies de mémoire, du repas de nos anciens, de l'arbre de Noël pour nos plus jeunes, de la continuité de nos engagements envers vous, de l'avancement des travaux et des prévisions nous permettant d'anticiper nos actions pour l'année prochaine qui va arriver très vite maintenant.

Avec retard j'adresse mes vœux à nos Amis du Domaine du Vignois en leur souhaitant Shana Tova ! שנה טובה à l'occasion de la Fête de Rosh Hashana qui, du 8 au 10 septembre - mois de Tichri - a marqué le Nouvel An juif et l'entrée dans leur 5771^e année et puis, un peu en avance, une joyeuse Hanoucca הגה הכונחה - Fête des Lumières - durant le mois de Kislev (décembre). Et puis à vous tous très joyeuses fêtes.

Claudine COURTIAL
Maire d'Armentières-en-Brie.

LA VIE DE LA COMMUNE



Les évènements de la Commune...

La période des congés d'été ralentit les activités ludiques mais néanmoins les Armentiétois se sont déplacés pour leurs associations...

LES RÉALISATIONS EN COURS



Bientôt la réouverture...

Les travaux de réhabilitation de la Maison des Associations sont en voie d'achèvement, reste l'aménagement du Parc qui se fera avant l'hiver...

LA VIE ASSOCIATIVE



Au programme de ce trimestre

Cérémonies de mémoire, repas des anciens, arbre de Noël, maisons illuminées, programme des acteurs

Numéros utiles

Pompiers	18	
Police	17	Appel d'urgence Europe 112
SAMU	15	
Mairie		01 64 35 51 99
Gendarmerie Lizy-s/Ourcq		01 60 01 70 10
Hôpital Meaux		01 64 35 38 38
Clinique Saint-Faron		0 826 20 77 27*
Alcooliques Anonymes		01 64 09 40 02
Drogue Info Service		0 800 23 13 13
Enfance et Partage		0 800 05 12 34
Protection et Assistance aux Personnes Âgées (AFPAP)		0 800 02 05 28
Sida Info Service		0 800 84 08 00
SOS Amitié		01 43 60 31 31
Violences Conjugales		01 40 33 80 60

Appels gratuits d'un poste fixe / *Appel à 0,15 € TTC/mn

Votre plateforme écologique : DÉCHETTERIE D'OCQUERRE

Horaires d'Hiver - du 1^{er} novembre au 28 février

LUNDI	10 h-12 h et 14 h-17 h
MARDI	FERMÉ
MERCREDI	10 h-12 h et 14 h-17 h
JEUDI	14 h-17 h
VENDREDI	14 h-17 h
SAMEDI	9 h-12 h et 14 h-17 h
DIMANCHE	9 h-12 h

COLLECTE SÉLECTIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

LUNDI = **Bac bleu** (tri sélectif)

MARDI & VENDREDI = **Bac marron** (ordures ménagères résiduelles). Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de ramassage.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

LUNDI : 14 h-17 h
MARDI ET JEUDI : 9 h-12 h et 14 h-19 h
VENDREDI : 9 h-12 h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

1^{er} étage de la Mairie, à droite

MARDI ET JEUDI : 17 h-19 h

Dépôt légal à parution - 4^e trimestre 2010

Imprimerie FEM OFFSET (94600)

Directeur de la publication : Denis WALLE.

Comité de Lecture/Rédaction : Claudine COURTIAL, Vincent CARRÉ, Gaël MERCHIE, Sandrine PRAGNON, Denis WALLE.

Crédits photos : M. Bichbich, V. Carré, D. Walle.

Régie publicitaire municipale : Mairie d'Armentières, service "Communication" - Régisseur : Stéphanie Leblacher, Gaël Merchie (suppléante).

Un comité de lecture vérifie que les textes et les photos insérés dans ce bulletin soient conformes aux bonnes mœurs et à la courtoisie, ne soient ni contraire à l'ordre public, ni politiques, ni confessionnelles, mais informe les lecteurs que le

Nos associations en bref.

- AAB - Les Amis d'Armentières-en-Brie
Adhésion : 23 € / an
Présidente : Viviane FAVRE - Tél. : 01 64 35 52 60
- ACFA - Amicale du Comité des Fêtes d'Armentières-en-Brie
Adhésion gratuite
Président : Michel BULTELE - Tél. 01 64 35 50 40
- AFR - Association Familles Rurales d'Armentières-en-Brie
Adhésion : 21 à 25 € suivant activité
Président : Alain ADNET - Tél. : 01 64 35 56 21
N^{le} section : Armentières in Roll
Resp. : Laurent MARIUZ
- AHA - Armentières Hier et Aujourd'hui
Adhésion gratuite
Président : Vincent CARRÉ - Tél. : 01 64 35 50 60
- AU - Armentières United
Adhésion : 10 € / an
Président : Pascal VALADÉ - Tél. : 01 64 33 29 34
- UFAC - Union Fraternelle des Anciens Combattants
Germigny-l'Évêque et Armentières-en-Brie
Président : Michel BULTELE - Tél. 01 64 35 50 40

ATTENTION, les programmes des associations ne respectant pas les statuts d'association loi 1901, avec transparence de leurs comptes et renouvellement statutaire de leur bureau (annuel) ne seront pas publiés. Ceci s'appliquera également aux demandes de subventions.

Assistant(e)s maternel(le)

- Mme Véronique BRUNERIE, 29 bis, rue d'Isles - Tél. : 01 64 33 26 80 - 06 81 39 47 90.
- M. Nicolas GAUDIN, 14 bis, rue du Chef-de-Ville - Tél. : 06 84 36 16 40.
- Mme Delphine RICARDO, 12 ter, rue des Vignettes - Tél. : 06 59 19 46 46.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES :

KADOCH Avraham, le 13 juin 2010.
ALLIOT Salomé, le 18 juin 2010.
ALLIOT Louise, le 18 juin 2010.
KAËLIN Manon, le 21 juillet 2010.
BOUST Maxime, le 25 juillet 2010.
ROSENBERG Chaily, le 23 août 2010.
SOUVERIN Ethan, le 30 août 2010.
GOBINET Séléna, le 16 septembre 2010.
COHEN Nathan, le 12 octobre 2010.
COHEN Ariel, le 12 octobre 2010.
SHIR Shmouel, le 12 octobre 2010.

Félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur et de santé aux nouveaux arrivés.

MARIAGES :

Ils se sont unis :
Sylvain GIRODIER et Cécile GRESSION le 3 juillet 2010.
Ehezer IFRAH et Margalit PEREZ le 6 juillet 2010.
Avraham PARTOUCHE et Ortal MIZRAHI le 8 juillet 2010.
Steve COLLET et Mélodie GRATIAN le 10 juillet 2010.
Reouven BITTON et Orly ELMALEH le 27 septembre 2010.
Christophe DERRIEN et Ludvine BICHBICH le 23 octobre 2010.
Tous nos vœux de bonheur et de prospérité aux heureux mariés.

DÉCÈS :

LETOFFÉ Lucienne, le 31 juillet 2010.
PHILIPPE André, le 15 août 2010.
SANS Berthe, le 23 septembre 2010.

Toutes nos condoléances aux familles et tout notre soutien.

C'est arrivé chez nous...

Fête nationale

Après la retraite aux flambeaux avec les petits Armentériois et le tir du feu d'artifice – toujours plus divertissant – les villageois présents se sont rendus à la Salle des Fêtes pour continuer les festivités organisées par l'ACFA.



Ouverture d'une 5^e classe

Le coût des travaux de rénovation pour l'ouverture conditionnelle de cette 5^e classe s'est monté à près de 6000 € HT pour la remise en conformité de l'électricité et la réfection des peintures, hors mobilier scolaire. Espérons et gageons que cette ouverture sera pérennisée afin d'amortir ces travaux. Seule l'Académie prend cette décision d'ouvrir ou de fermer une classe sans consultation préalable des élus locaux. Cette ouverture "conditionnelle" nous laisse espérer pour les prochaines années qu'elle deviendra définitive eu égard au développement démographique de notre commune.

Rentrée scolaire

Comme chaque année la rentrée 2010-2011 fut l'occasion, pour de nombreux petits écoliers, de retrouver les copains et copines de l'année précédente et cette fois avec de nouveaux enseignants, hormis Mme Hauser. L'émotion des tout-petits pour leur première rentrée scolaire fut aussi un moment fort pour les parents.



Rappel du découpage pédagogique :

• Ecole Augustin Dupré

Directeur : M. Pascal SERGENT (permanence le vendredi).

Maternelle PS - MS : Mme Valérie HAUSER (lundi, mardi, vendredi), Mme Charlotte KOUMROUYAN (jeudi).

MS - GS : M. Pascal SERGENT (lundi, mardi, jeudi), Mme Charlotte KOUMROUYAN (vendredi).

A.T.S.E.M. : Mme Sophie CULEUX.

• Ecole - Rue des Vignettes

CP- CE1 : Mme Catherine PICOU

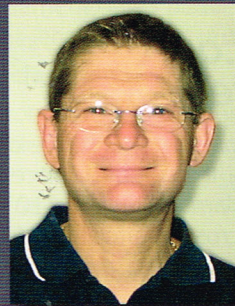
CE1- CE2 : M. Antoine PARETTE (jusqu'à fin janvier)

CM1-CM2 : Mme Rose-Marie CHALANCON

Assistante d'éducation : Mme Nadine VAUDESCAL

DERNIÈRE MINUTE...

Patrick Latrace nous a quitté



Patrick vient de nous quitter le 22 octobre, entouré de l'affection de sa famille et de ses amis. Ses funérailles ont eu lieu le 29 octobre dernière.

Son engagement envers ses concitoyens, travers deux mandats électifs au sein du Conseil municipal, de 2001 à maintenant, et son implication dans la gestion du territoire communal avec sa participation dans diverses commissions; son investissement personnel au service de tous, travers sa présidence de l'association de l'Organisation des Fêtes d'Armentières (OFA) dans laquelle il a su apporter son sens de la responsabilité et de l'abnégation, nous feront regretter cet homme de caractère bien trempé.

Patrick était un homme de bien. Nos souvenirs ne sont que de bons souvenirs. Nous croyons exprimer l'opinion de tous les habitants de notre village en disant que nous ne l'oublierons pas et que nous continuerons d'évoquer sa mémoire en toute occasion, comme on le fait pour les personnes que l'on aimait.

En cette triste circonstance qui ne saurait manquer d'affecter profondément tous ceux qui l'ont connu et estimé, nos pensées s'adressent tout d'abord à Sylvie, son épouse, Julie et Quentin, ses enfants, ainsi qu'à tous les membres de sa famille. Qu'ils sachent combien nous partageons leur chagrin et qu'ils soient assurés de notre amitié et de notre soutien en cette cruelle épreuve.

Forum des Associations

Le 12 septembre, comme l'année dernière, les associations d'Armentières ont tenu leur Forum dans la Salle des Fêtes. L'AAB, l'ACFA, l'AFR, l'AHA, le BCA et l'UFCA ainsi que l'école de musique de Bernard Ménil vous ont présenté les programmes pour l'année 2010-2011.

Malheureusement, leur investissement ne fut pas récompensé et leurs efforts de communication ne trouvèrent que peu d'écho : la salle resta désespérément vide ou presque. Cette journée permit cependant aux associations de montrer leur bonne entente et leur cohésion. Elles ont décidé de plus reconduire ce genre de manifestation et se proposent de chercher un autre moyen pour vous convaincre de venir les soutenir ou les rejoindre car "on va souvent chercher bien loin ce qui se trouve à notre porte".

D'ores et déjà, une plaquette recensant leurs activités pour la saison à venir est éditée et vous sera distribuée prochainement. Les associations espèrent que vous serez nombreux à participer à leurs activités.

Échos sportifs...

Franck Lejeune court après les victoires

Félicitons Franck Lejeune, coureur à pied Armentériois licencié au club d'athlétisme de Meaux : il a remporté récemment le titre de champion de Seine-et-Marne senior sur 10 km après avoir déjà remporté celui en cross country. Professeur de sport au lycée Jean-Vilar de Meaux, vous avez régulièrement l'occasion de le croiser dans les rues du village lorsqu'il s'entraîne, parfois même avec son épouse et son fils qui l'accompagne en poussette... avec l'aide de Franck ! Quand sport et famille font bon ménage... G.M.

Un nouveau succès pour la course cycliste



Organisé par le club cycliste de Germigny-l'Évêque en collaboration étroite avec la Municipalité, le 18^e Grand Prix d'Armentières-en-Brie a de nouveau remporté un franc succès avec pas moins de 100 coureurs, venus de toute la région Ile-de-France mais aussi de Picardie ou encore du Nord - Pas-de-Calais. Sous un soleil estival, le public était venu nombreux les applaudir et vibrer au rythme des dix-sept tours de circuit tracés sur le territoire de la commune et de celle d'Isles-les-Meldeuses. Après 3 h 15 d'efforts et 120 km parcourus, Luc BLANCHON (Argenteuil) franchissait la ligne en vainqueur tandis qu'Éric LEBLACHER remportait le classement par points grâce à une échappée de 70 km. G.M.

Encore une place d'honneur aux 24 heures du Mans vélo



Les 22 et 23 août dernier, Éric Leblacher et David Merchie remettaient en jeu le titre acquis lors des 24 heures du Mans vélo 2009 dans la catégorie duo.

360 équipes avaient fait le déplacement pour cette seconde édition qui s'est déroulée sous un soleil de plomb. Malgré un bon début de course de nos deux coureurs, les circonstances n'ont pas été aussi favorables que l'an passé, et les deux Armentériois échouent sur la seconde marche du podium au terme de 24 heures de relais sur la mythique piste Buggati.

Éric et David n'ont pourtant pas démerité en parcourant plus de 954 km à près de 40 km/h de moyenne, soit 30 km de plus qu'en 2009 ! Bravo aux deux compères ! G.M.

CIVISME, CITOYENNETÉ & DÉMOCRATIE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour voter en 2011, pensez à vous inscrire



Dans votre mairie, avant le 31 décembre 2010

LIENS UTILES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- ▶ www.interieur.gouv.fr
- ▶ www.service-public.fr
- ▶ www.amf.asso.fr
- ▶ www.cidem.org



civisme
et
démocratie
www.cidem.org



► Pourquoi s'inscrire sur une liste électorale ?

• Pour voter, il faut être inscrit sur une liste électorale. Cette inscription permet en outre de recevoir sa carte de vote d'électeur, sur laquelle figure l'adresse de votre bureau.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous ne pourrez pas voter.

► Comment s'inscrire ?

- Rendez-vous dans votre mairie et munissez-vous :
 - d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) ;
 - d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié(e) dans votre commune (par exemple, des factures de téléphone fixe ou d'électricité, votre avis d'imposition, des quittances de loyer...).

Il est également possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie de sa commune le formulaire agréé disponible sur les sites du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales (www.interieur.gouv.fr) ou www.service-public.fr à la rubrique "élections".

Le formulaire doit être accompagné impérativement des pièces justificatives et transmis avant le 31 décembre 2010.

► Où serez-vous inscrit(e) ?

- Vous serez normalement inscrit(e) sur les listes électorales de votre commune de résidence.

Si vous résidez ailleurs qu'à votre domicile familial (par exemple parce que vous étudiez dans une autre ville), vous pouvez demander à être inscrit(e) sur les listes de la commune de ce lieu de résidence, à condition d'y séjourner de manière continue depuis le 31 août 2010.

- Si vous avez déjà été inscrit(e) et que vous avez changé de domicile, il est nécessaire de vous réinscrire avant le dernier jour ouvrable de l'année 2010 à la mairie de votre nouveau domicile.

Si vous effectuez cette démarche après le 1^{er} janvier 2011, votre demande d'inscription à la mairie ne sera prise en compte qu'à compter du 1^{er} mars 2012.

Vous ne pourrez donc pas voter pour les élections de 2011 dans la commune de votre nouveau domicile.

RECENSEMENT MILITAIRE

Qui est concerné ?

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Recensement et nationalité française

Si vous avez acquis la nationalité française (naturalisation, déclaration...) entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Si vous pouviez répudier ou décliner la nationalité française (personne ayant un seul parent de nationalité française, née hors de France...) sans avoir fait jouer ce droit, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit vos 19 ans.

Où et comment se faire recenser ?

Lieu du recensement

Vous devez vous présenter à la mairie du domicile, si vous résidez à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de

France. Si vous ne pouvez pas faire ces démarches personnellement, elles peuvent être accomplies par votre représentant légal (parents, tuteur...) si vous êtes mineur.

Déclaration

Il convient de déclarer votre nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), vos prénoms, votre date et lieu de naissance, ainsi que les éléments concernant vos parents, votre adresse, votre situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.



Pièces à fournir :

Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), livret de famille. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Si vous êtes atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et que vous souhaitez être dispensé de la journée de défense et citoyenneté, il convient de présenter votre carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.

Attestation de recensement

Une attestation de recensement vous est délivrée.

Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

Attention, cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national dont vous dépendez.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement dans les délais vous êtes en irrégularité. Vous ne pourrez notamment pas passer les concours et examens d'État (par exemple, le baccalauréat).

Régularisation

Pour régulariser votre situation, à tout moment et avant l'âge de 25 ans, vous devez vous déclarer auprès de votre mairie (au consulat ou service diplomatique de France).

L'attestation de recensement vous est alors remise.

Changement de domicile ou de situation

Après le recensement, vous devez informer les autorités militaires de tout changement de votre situation.

CONSEIL MUNICIPAL

Nous rappelons à nos concitoyens que les comptes rendus du Conseil Municipal sont dématérialisés et qu'ils peuvent être téléchargés sur le site officiel de la commune (<http://www.armenieres-en-brie.fr>) mais que ceux qui désiraient une édition imprimée doivent s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie afin de leur faire parvenir une copie papier.

Pour ceux que la lecture de ces comptes rendus rebute nous avons décidé de rédiger une synthèse de ceux-ci afin de vous tenir informé de nos décisions et de vous apporter des éléments de réponse à vos questions éventuelles.

Voici ci-après la synthèse du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 15 juillet dernier :

» La séance du conseil municipal du 15 juillet dernier a débouché sur 4 grands axes de travail :

» • Les travaux de la maison des associations se sont poursuivis pendant les vacances scolaires et devraient s'achever comme prévu mi-octobre. Seul le rez-de-chaussée sera accessible avec une montée d'escaliers fermée à son extrémité haute car le premier étage ne sera pas ouvert. L'aménagement de celui-ci sera réalisé plus tard par le conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

- » • Suite à l'information que des enfants supplémentaires venaient gonfler nos effectifs scolaires déjà importants, décision a été prise par l'inspection académique d'ouvrir une nouvelle classe. Nous avons donc été dans l'obligation de réhabiliter une ancienne salle de classe et d'acheter le matériel nécessaire à la prise en charge des nouveaux venus. Des demandes de subvention sont en cours afin de nous aider à supporter cette charge financière supplémentaire.
- » • Pour l'année scolaire 2010-2011, nous avons renouvelé pour un an la convention de prestation avec les Petits Gastronomes qui fournissent les repas de la cantine au prix de 2,66 € le repas. Le conseil municipal a voté le prix du repas de cantine pour un montant de 3,40 € pour les élèves domiciliés dans la commune et 4,10 € pour les autres. La hausse du coût de la cantine pour les familles nous permettra de financer en partie le personnel supplémentaire lié à ce surcroît d'enfants scolarisés.
- » Par ailleurs, le tarif de garderie a été fixé à 4 € la journée que l'enfant n'y soit confié que le matin ou que le soir.
- » • A compter du 26 juillet, l'électricité publique de la commune a été coupée entre 23 heures et 4 heures, dans le cadre du développement durable, afin de faire des économies et de dissuader d'éventuels cambrioleurs. (Une note explicative plus détaillée sera fournie avec le compte rendu de la séance du Conseil du 28 septembre dernier.)

Si vous avez des remarques, n'hésitez pas à nous en faire part, nous ferons notre possible afin d'en tenir compte dans la mesure où celles-ci seront d'un intérêt général.

GASTRONOMIE

Pour les fêtes Gaël vous propose...

*Pour ce réveillon, osez les sucré-salé !
Vous m'en direz des nouvelles...*



Pour celles (ou ceux) qui ont des difficultés avec les températures de four, sachez que le thermostat équivaut à 30 °C. Ainsi, pour obtenir une température de 180 °C, vous devez régler votre thermostat sur 6 (30 x 6=180).

Passez de très bonnes fêtes de fin d'année et n'hésitez pas à me faire vos remarques culinaires sur le site de la commune.

Mise en bouche : Cappuccino de cèpes (pour 4 personnes)

Faire sauter 300 g de jeunes cèpes 5 mn à feu vif dans 1 cuil. d'huile. Les égoutter et mettre à la place 2 échalotes hachées à dorer.

Ajouter 40 cl d'eau avec 1 cube de bouillon et laisser bouillir 10 mn.

Ajouter les cèpes, 20 cl de crème liquide et 15 cl de lait concentré non sucré. Cuire 15 mn. Saler, poivrer, puis mixer.

Éparpiller 2 cuil. à soupe de persil haché.

Servir chaud avec du pain aux noix grillé, ou froid, selon les goûts.

Une mise en bouche doit être servie dans un petit récipient. Elle doit permettre d'«exciter» les papilles avant le repas.

Entrée : Tatin de foie gras aux abricots (pour 6 personnes)

500g de foie gras de canard mi-cuit

3 cuil. de graisse d'oie

GASTRONOMIE (suite)

800 g de pommes reinette ou granny smith

10 cl de porto blanc

2 rouleaux de pâte feuilletée

Faire macérer les abricots coupés en dés dans le porto pendant 2 h minimum.

Faire préchauffer le four à 200°C.

Peler les pommes, les épépiner et les couper en quartiers. Poêler 5 mn dans la graisse d'oie sur feu vif en les remuant de temps en temps. Saler, poivrer.

Couper la moitié du foie gras en lamelles. Badigeonner 6 moules à tartelettes de graisse fondue. Les garnir de pommes, de lamelles de foie gras et d'abricots égouttés.

Recouvrir avec des disques de pâte dont on glisse les bords sur l'intérieur du moule. Piquer la pâte avec une fourchette.

Faire dorer 15 à 20 mn au four et les retourner sur un plat de service à la sortie. Répartir le reste de foie gras en lamelles dessus.

Servir chaud.

Plat : Saumon pané au pain d'épice sur lit de pommes de terre (pour 4 personnes)

4 darnes de saumon (enlever la peau avant de les cuire)

5 tranches de pain d'épice

500 g de pommes de terre

1 gros oignon

3 cuil. à soupe d'huile

20 g de beurre

Faire de la chapelure avec le pain d'épice en l'émiettant dans un moulin à café après 10 mn à four doux (140 °C).

Eplucher et râper les pommes de terre. Puis, les presser dans le creux de la main pour qu'elles rendent leur jus. Mélanger avec l'oignon émincé, puis saler et poivrer.

Dans une grande poêle, faire chauffer l'huile et déposer les pommes de terre sous forme de galettes. Laisser cuire au four pendant 5 mn de chaque côté.

Saler le saumon, le passer dans la chapelure de pain d'épice, puis les poêler 4 mn dans le beurre de chaque côté.

Enfin, pour la présentation, disposer les darnes de saumon craquantes sur le lit de pommes de terre et décorer avec des herbes fraîches. Servir bien chaud.

Dessert : Crème orange au Grand Marnier (pour 4 personnes)

Pour changer de l'éternelle bûche de Noël

5 oranges

1 citron

160 g de sucre semoule

1 sachet de sucre vanillé

40 g de maïzena

3 jaunes d'oeufs

2 cuil. à soupe de Grand Marnier

4 toupets de feuilles de menthe

Râper le zeste d'une orange et presser toutes les oranges dans un presse-agrumes. Ajouter le jus de citron. Faire chauffer ce jus avec 10 cl d'eau, le sucre vanillé et 100 g de sucre semoule.

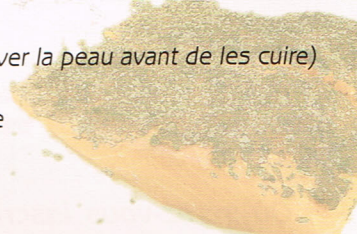
Délayer la maïzena avec un peu d'eau froide et la verser sur la préparation à l'orange chaude. Laisser bouillir 1 mn en remuant constamment au fouet. Retirer du feu.

Mélanger les jaunes dans un bol avec le Grand Marnier et le jus d'orange. Les ajouter en les fouettant à la crème d'orange.

Verser la préparation dans des ramequins larges. Laisser refroidir et mettre au frais 6 h.

Allumer la partie grill du four, saupoudrer les crèmes de sucre et passer les crèmes sous le grill pour les dorer (bien surveiller).

Décorer avec la menthe.





programme du trimestre

LES ACTEURS LOCAUX VOUS INFORMENT...

Maison des Associations et son parc paysager



Les travaux de la Maison des Associations se terminent et, dès la réception du bâtiment, les aménagements paysagers avec des places de stationnement à l'intérieur du parc pourront démarrer. Fin novembre, si les conditions climatiques le permettent, les associations pourront enfin s'y retrouver... A chacune de s'organiser afin

que tout le monde puisse profiter pleinement de cet espace qui leur est dédié mais dont la Municipalité reste l'entière détenteur de droit. Cette réhabilitation a été pensée dans le cadre d'un projet immobilier cohérent avec l'école Augustin-Duprè et intégrera, par la suite, l'habillage de la "piscine" Merchez afin de préserver une similitude architecturale pour cet ensemble patrimonial communal.

L'espace associatif pourra être loué à des Armentiétois pour des événements ne nécessitant pas l'utilisation de la surface et des équipements de la Salle des Fêtes. Une ressource pécuniaire supplémentaire donc à l'heure où la réduction drastique des dotations ou des subventions va cruellement grever le budget communal. Nous nous efforçons de palier à ce manque de ressources, non seulement par des économies (éclairage public) mais aussi par des investissements productifs (locations de la maison communale, de l'espace associatif et de la Salle des Fêtes). La maintenance de tous ces équipements reste néanmoins une charge en dépense de fonctionnement.

Votre bulletin...

La parution tardive de ce numéro 10 de "L'Élan" est due à l'insuffisance de recettes publicitaires qui nous a obligé à nous poser la question de savoir si nous persistions dans la rédaction (pas toujours facile) et l'édition de ce bulletin de liaison municipale et de cohésion sociale. L'année prochaine il est fort probable (la solution n'est pas figée), que "L'Élan" abandonne sa parution trimestrielle avec 8 pages pour devenir semestrielle avec 12 pages. Évidemment le rédactionnel ne pourra plus "coller" à l'actualité



et il nous faut réfléchir au contenu que nous vous proposerons afin que ce bulletin reste attrayant. Nous sommes ouvert à toutes suggestions de la part des Armentiétois qui se retrouvent et se reconnaissent à travers ce lien estimé (mais aussi parfois critiqué). Nous avons besoin de votre soutien moral pour que cette parution perdure, c'est pour vous qu'elle existe. Nous pourrions

ouvrir une ou deux pages aux associations à la condition qu'elles produisent leurs articles et leurs photos en respect de la déontologie qui anime ce journal (programmes à venir, activités avec présentation des animateurs, historique, etc...). Rappelez-vous néanmoins que la communication a un coût. Nous œuvrons toujours pour trouver des annonceurs afin que celui-ci ne devienne prohibitif. Mais peut-être aussi que ce journal ne se justifie plus ?...

Cérémonie du 11 novembre

Autour du Monument aux Morts commémoration de l'Armistice de la "grande guerre". En association avec l'Union des Associations de la Région Armentiétoise et la fanfare-chorale de Germigny qui se déplace à chaque cérémonie. Un verre de l'amitié sera offert dans la Salle des Fêtes à l'issue de cette manifestation. Les dépouilles de gerbes se feront à Germigny-l'Évêque à 10 h 30 et à Armentières à 12 heures, par les Municipalités et l'Union des Associations.

Nous vous espérons nombreux lors de cette cérémonie du devoir de mémoire.

Remise des Prix...

Maisons illuminées 2009, Maisons fleuries et Diplôme des Médailleurs du Travail

Samedi 20 novembre, à 11 heures, à la Salle des Fêtes

Traditionnel repas des Anciens...

Cette année encore nos Anciens seront à l'honneur lors de cette sortie au Château de Pommeuse.



le samedi 4 décembre, pour le traditionnel repas de fin d'année, accompagné de notre artiste habituelle si appréciée de tous, Maud Foll. Auparavant nos Anciens auront

apprécier, après la visite d'une cave d'affinage, une vidéo pédagogique, une dégustation de trois sortes de fromages accompagnés

de vin et de pain de campagne.

Durée environ 1h30 à la Fromagerie Ganot à Jouy. Retour à Armentières vers 18-19 heures.

Illuminations de Noël pour tous

Les Armentiétois auront à cœur, n'en doutons pas, de faire en sorte que leur demeure soit la plus jolie, embellie par les traditionnelles illuminations de fin d'année, qui donnent au village cette atmosphère si particulière. Les meilleures réalisations seront récompensées. **Tout le village à partir du 6 décembre. Le jury circulera à partir de 18 heures, du 13 au 16 décembre**

Arbre de Noël pour les petits...

La Salle des Fêtes sera comble cette année encore pour ce traditionnel "Arbre de Noël". Symbole autour duquel nos petits Armentiétois pourront encore rêver lors du spectacle offert par la Municipalité à leur intention et de la remise des cadeaux par le Père Noël. **Samedi 18 décembre 2010, à la Salle des Fêtes, à partir de 14 heures.**



ils nous soutiennent...

faites-leur confiance

TRAVAUX PUBLICS SORTIE DE CHANTIER



FRED MALLERONI

51, RUE DE LESCHES
77700 COUPVRAY

PORT. : 06 03 70 48 43
FAX : 01 64 63 68 29



ALARME CONTRE LE VOL

Spécialiste des systèmes de protection électronique depuis 18 ans

ÊTES-VOUS SÛR DE POUVOIR QUITTER VOTRE DOMICILE EN TOUTE TRANQUILLITÉ ?

Nous vous proposons une **étude personnalisée gratuite et sans engagement** pour évaluer la sécurité de votre famille et de vos biens au meilleur coût.

Service Clientèle

Tél : 01 45 94 89 56 - Email : acvdifffusion@wanadoo.fr



Système Qualité Certifié

WIAME V.R.D. S.A.S.
CENTRALE D'ENROBÉS
TRAVAUX ROUTIERS
ASSAINISSEMENT

ZAC du Hainault – Sept-Sorts – BP 90074
77263 LA FERTÉ SOUS JOUARRE Cedex
☎ 01 60 24 40 30 – ☎ 01 60 24 40 39
SITE INTERNET : <http://wiame-vrd.fr>



PILES S.A.

Tél. : 01 60 01 80 5

FAX : 01 60 01 10 72

TÉLÉSURVEILLANCE - SURVEILLAN

VIDÉOSURVEILLANCE - SÉCUR

2, av. de la Gare - 77440 Lizy sur Ou

Nous sommes à votre éco
24 heures sur 24 - 7 jours s
TOUTE L'ANNÉE

Passeport biométrique

Union européenne
République française



Le passeport biométrique a remplacé le passeport électronique depuis juin 2009. C'est un titre de voyage sécurisé qui permet à son titulaire de certifier son identité.

Très difficilement falsifiable ou imitable, il permet de protéger son titulaire contre l'usurpation d'identité et est délivré à titre personnel.

Il n'est ainsi plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION, VOUS DEVEZ FOURNIR :

- le formulaire de demande CERFA (disponible en mairie) dûment complété et signé par vous ou, si vous êtes mineur, par la personne exerçant l'autorité parentale
- 2 photographies d'identité de format 35 x 45 mm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, vous représentant de face et tête nue (réalisées par un photographe professionnel ou une cabine automatique agréée ou, dans certains cas, en mairie pour les demandes de passeport).
- un justificatif de domicile ou de résidence (par exemple : acte de propriété, contrat de location, quittance de loyer, avis d'imposition, facture d'énergie ou de télécommunications, etc.).
- le cas échéant, un timbre fiscal.

La CNI est gratuite, mais son renouvellement est soumis à un droit de timbre de 25 euros. L'ancienne carte ne peut pas être présentée. Pour le passeport biométrique, le droit de timbre est, depuis le 1^{er} janvier 2010, de 86 €, minoré à 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus et à 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans, si vous fournissez vos photographies d'identité, et 89 €, minoré à 45 € pour les mineurs de 15 ans et plus et à 20 € pour les mineurs de moins de 15 ans si vous ne fournissez pas vos photographies d'identité. Dans quelques cas le passeport est gratuit.

3 MESURES DE SIMPLIFICATION

- l'équivalence entre la carte nationale d'identité et le passeport : la présentation d'une CNI "plastifiée" permet sans aucune formalité d'obtenir un passeport. De même, la présentation d'un passeport électronique ou biométrique permet d'obtenir une CNI.
- un renouvellement très simplifié des titres sécurisés (carte nationale d'identité "plastifiée" ou passeport électronique ou biométrique) : la présentation d'un de ces titres suffit désormais à justifier votre état civil et votre nationalité française.
- une vérification de la nationalité française moins contraignante : dans les cas bien précis où elle est indispensable, la vérification de la nationalité française est simplifiée. En particulier, un certificat de nationalité française ne vous sera demandé qu'en dernier recours.

Toutes les informations sur interieur.gouv.fr.

Prenez note également...



"Armentières, Hier et Aujourd'hui" vous présentera son exposition annuelle : *Des voies navigables et des hommes*, les 2 et 3 avril 2011.

L'association est à la recherche de tout document ou objet pouvant illustrer ce thème. Si vous désirez l'aider, contactez-nous à l'adresse suivante : association@armentières.com